

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2016

Le 19 février 2016, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 12 février 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – BAGUE SYLVIE – MOREAU PATRICIA – COUSTALAT JEAN-PIERRE – CANIAC ALAIN – TAILLANDIER FRANCK – VARECHARD RENE – MAURY YANNICK – PIONNIER JEAN-JACQUES – SOLOHUB SABRINA – MONMART ALAIN – VALETTE ANGELIQUE –

Etaient absents excusés :

VENARD SANDRINE représentée par MAURY YANNICK

GUILLAUME LIONEL représenté par PIONNIER JEAN-JACQUES

MARTEAU FRANCK

Secrétaire de séance : DE NATALE GUY

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Annule et Remplace Dépenses d'investissement avant le vote du budget – CM N° 77 347 22 01 2016 01/77 347 19 02 2016 01

Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace celle transmise en Sous-Préfecture de Provins le 26/01/16.

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 265 499.88 €

Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 66 374.97 € (< 25% x 265 499.88 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- logithèque horizon village	5 125.44 € (art. 2051)
- vitrine	256.57 € (art. 2183)
- installation de 2 alarmes incendie école	1 500.96 € (art 2135)
- lave-vaisselle	199.99 € (art 2188)

Total : 7 082.96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget – CM N° 77 347 19 02 2016 02

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'Art. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 265 499.88 €

Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 66 374.97 € (< 25% x 265 499.88 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- installation chauffe-eau ancienne poste	1 327.98 € (art. 2135)
- mise en conformité du bâtiment (ancienne poste)	767.78 € (art. 2135)
Total : 2 095.76 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Communauté de Communes SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2014 – CM N° 77 347 19 02 2016 03

Vu la directive cadre du 23 octobre 2000 fixant l'objectif d'atteindre d'ici 2015 le bon état de toutes les masses d'eau ;

Vu les articles L.2224-3 et L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales prescrivant que les EPCI organisateurs des services de l'assainissement non collectif, quel que soit leur mode de gestion, présentent chaque année à leur assemblée à et à celles de leurs Communes membres un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS);

Vu l'arrêté NORD DEV 00751365A du 2 mai 2007 fixant les indicateurs techniques et financiers à faire figurer dans le RPQS ;

Vu la délibération n°2-1-01-14 du Conseil communautaire en date du 7 janvier 2014 mettant en place le service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire de la Communauté de Communes Bassée Montois;

Vu le Rapport sur le Prix et la Qualité du SPANC 2014 (RPQS) ci-annexé ;

Vu la délibération n°6-2-12-15, en date du 1^{er} décembre 2015, du Conseil de la Communauté de communes Bassée Montois portant approbation dudit RPQS

Considérant le RPQS de l'année 2014 ci-annexé ; celui-ci établit que sur 3800 installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire communautaire, le nombre des installations diagnostiquées a atteint 3221 fin 2014 et le taux de conformité 35.4% (34.6 % pour 2013) ;

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision suivante :

Approuve le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Bassée Montois. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR 2016 – Renforcement partiel de la Défense Incendie – CM N° 77 347 19 02 2016 04

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de renforcement partiel de défense incendie de la commune. Le montant estimatif de cette opération, selon le détail quantitatif estimatif établi par la Lyonnaise des Eaux s'élève à 160 925.64€ HT-18 709.60 HT (report de branchement)=142 216.04€HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Etat (DETR) :	113 772.83 € (80%)
- Autofinancement :	79 337.94 €

TOTAL HT : 160 925.64 €

TVA : 32 185.13 €

TOTAL TTC : 193 110.77 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet de renforcement partiel de défense incendie de la commune pour un montant HT de 142 216.04 €

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

Sollicite une subvention de l'Etat de 113 772.83 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux.

Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR 2016 – Réfection des peintures de la classe CM1/CM2 – CM N° 77 347 19 02 2016 05

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réfection des peintures de la classe CM1/CM2. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par PIERROT PEINTURE s'élève à 9 335.60 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Etat (DETR) : 4 667.80 € (50%)

- Autofinancement : 6 534.92 €

TOTAL HT : 9 335.60 €

TVA : 1 867.12 €

TOTAL TTC: 11 202.72 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet de réfection des peintures de la classe CM1/CM2 pour un montant HT de 9 335.60 €

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

Sollicite une subvention de l'Etat de 4 667.80 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 19 02 2016 06

♦ Modification simplifiée du POS : Réunion avec la commission de l'urbanisme pour l'EHPAD le 25 février 2016 à 14 h 30.

♦ Courrier des élèves de CE2/CM1 et CM2 demandant une subvention exceptionnelle au profit de la coopérative scolaire pour partir en classe de découverte au mois de mai 2016.

♦ La Communauté de commune propose le projet « Berges de Seine » : Installation d'une maison médicale sur le secteur de Bray. Affaire en cours.

♦ Dégradation sur plusieurs sépultures au Cimetière entre le 15 et le 18 février 2016.

♦ Budget 2016 : afin de préparer le budget, les adjoints responsables des commissions se réuniront prochainement.

♦ Monsieur PIONNIER :- 0 phyto : à partir du 01 janvier 2017, il sera interdit de traiter sur la voie publique ;

- travaux à la Maison des Associations : création d'une rampe accès handicapé et d'une place de stationnement handicapé ;

- travaux rue du gué bridou : création d'une aire de stationnement à l'ancien lavoir.

♦ Monsieur de NATALE : Syndicat de la Voulzie : attente de la subvention pour les travaux de renforcement de la passerelle au lavoir du Moulin d'Ocle.

♦ Monsieur CANIAC : Ramassage des Œufs de Pâques le dimanche 27 mars 2016. Fermeture de la Boulangerie des Ormes du 06 avril au 15 avril 2016 inclus, un dépôt de pain sera mis en place.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20H44.